



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 AVRIL 2024

Nombre de membres :

Conseillers : **29** L'an deux mil vingt-quatre et le douze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du vingt-huit mars deux mil vingt-quatre.

Présents : **16**

Excusés : **10**

Pouvoirs : **10**

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Frédéric SABATIER, Malika VIVIN, Thierry BAZZALI, Franck SULTAN, Magali BARBEAU, Sophie LAMBERT, Claudine DE RIVAS, Jean-Claude METHEL, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA

Excusés avec pouvoir :

Madame Catherine STEKELOROM a donné procuration à Madame Marie-Paule DELLAROVERE
Monsieur Stéphane MARLOT a donné procuration à Madame Christelle PAKULIC
Madame Mireille GOYET a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET
Monsieur Jérôme ADAM a donné procuration à Monsieur Patrick LAMBERT
Monsieur Éric BARRAT a donné procuration à Monsieur Franck SULTAN
Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO
Monsieur Lucas GILLY a donné procuration à Madame Sophie LAMBERT
Monsieur Christophe ANTONINI a donné procuration à Monsieur Thierry BAZZALI
Monsieur Denis BARROERO a donné procuration à Monsieur Jean-Claude METHEL
Madame Bernadette BONZOM a donné procuration à Madame Claudine DE RIVAS

Absents :

Julien DETREZ
Béatrice ALIPHAT
Roger BERNET

Secrétaire de séance : Madame Christelle PAKULIC



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 AVRIL 2024

DCM N°2024-30 : Finances - Vote des taux des taxes directes locales pour l'année 2024

Rapporteur : Marie-Aude PEZERIL

Il est rappelé à l'assemblée, que la question des taux d'imposition des taxes directes locales a été abordée lors du débat d'orientation budgétaire, en date du 18 mars 2024.

Les conseillers municipaux ont souhaité reconduire à l'identique les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.

Pour rappel, les derniers taux de la fiscalité locale votés sont :

Taxe d'Habitation (TH)	10,81%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâti (TFPB)	43,55 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâti (TFPNB)	48,25 %

L'exposé du rapporteur entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi N°2019-1479 du 28 décembre 2019 de Finances pour 2020 notamment son article 16 ;

Vu le code général des impôts, notamment ses articles 1639A, 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies, relatifs aux impôts locaux, à la fixation et au vote des taux d'imposition ;

Il est proposé à l'assemblée

DE MAINTENIR les taux de fiscalité directe locale comme indiqué ci-dessus pour l'année 2024 ;



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 AVRIL 2024

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité,

VOTE les 3 taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024 ;

Taxe d'Habitation (TH)	10,81%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâti (TFPB)	43,55 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâti (TFPNB)	48,25 %

PRECISE que ces taux seront reportés sur l'état N°1259 joint à la présente délibération ;

DONNE pleins pouvoirs à Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, pour signer l'état N°1259.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Christelle PAKULIC

Le Maire,
Vincent Goyet

